

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2020 à 18h00 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Personnes présentes : DELORT Francis – VILLETTE Patricia – GRANGER Bruno – DELPECH Guy
– PEYROUNY Bernadette – COMBY Fabrice – DUPUY Jean-Marie.

Personnes absentes : VERGNE Maryline – NIGOUL Thierry – GAUTHIER Claudine.

Madame Patricia VILLETTE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2020 :
approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Vote du compte administratif 2019

Guy DELPECH est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* **Dépenses** = 77 696.71 €

* **Recettes** = 86 109.84 € avec un résultat antérieur reporté de 15 252.52 €, soit un excédent cumulé de 101 362.36 €

INVESTISSEMENT :

* **Dépenses** = 180 888.19 € avec un résultat antérieur déficitaire de 2 436.52 € soit un déficit cumulé de 83 324.71 €

* **Recettes** = 82 752.18 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2019.

Résultats du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 23 665.65 €

=> Le résultat définitif excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 12 565.77 €

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 36 231.42 €

Affectation des résultats du compte administratif 2019

Considérant que le résultat excédentaire de fonctionnement est de 23 665.65 € et qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement :

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 23 665.65 €

2/ Vote du compte administratif 2019 – assainissement

Guy DELPECH est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* **Dépenses** = 7 395.76 €

* **Recettes** = 9 116.02 € avec un résultat antérieur reporté de 240.05 €, soit un excédent cumulé de 9 356.07 €

INVESTISSEMENT :

* **Dépenses** = 7 509.40 € avec un résultat antérieur déficitaire de 1 215.04 € soit un déficit cumulé de 8 724.44 €

* **Recettes** = 7 592.91 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2019 – assainissement.

Résultats du compte administratif 2019 – assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 1 960.31 €

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 1 131.53 €

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 828.78 €

Affectation des résultats du compte administratif 2019 – assainissement

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 1 960.31 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 1 131.53 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 1 131.53 €

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 828.78 €

3/ Participation aux Dépenses de la FDEE 19 – Année 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 210.62 € au titre de l'année 2020.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

Le Conseil municipal opte pour la mise en recouvrement, par les services fiscaux, auprès des administrés.

4/ Questions diverses

- **Avenir de la Trésorerie de Lubersac** : Monsieur le Trésorier a évoqué l'avenir de la Trésorerie de Lubersac qui va probablement perdurer mais en lien avec celle d'Uzerche et celle de Treignac. La Trésorerie d'Uzerche deviendrait la principale et un Trésorier gèrerait les trois. Mais tout cela reste du conditionnel. Rien n'est acté pour le moment.
- **Manque de personnel à la Trésorerie de Lubersac** : la Trésorerie est en sous-effectif depuis plusieurs mois. Un renfort est présent, de temps en temps, pour assurer de l'accueil. Deux nouveaux agents doivent arriver, si tout va bien, dans le courant de l'année 2020.
- **Indemnité du Trésorier** : tous les ans, la commune verse une indemnité au trésorier. Désormais, elle sera prise en charge par l'Etat.
- **Situation financière de la commune** : la commune a réduit considérablement ses dépenses de fonctionnement ces dernières années mais a également beaucoup investi, surtout pour une commune d'une petite centaine d'habitants.

La séance est levée à 19h30.